

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2018-2019 TENUE LE 5 JUILLET 2018, À COMPTER DE 8H30, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Hétu
- Me Stéphanie Lisa Roberts
- Me Régis Boisvert
- Me Normand Boucher
- Me Serge Bernier
- Me Isabelle Cloutier
- Me Claude Provencher
- Mme Hasnaa Kadiri
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Un membre souhaite ajouter un point au varia afin de discuter du Lac-à-l'épaule (point 8.2).

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5, 22 ET 28 JUIN 2018
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
- 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
- 2.4.1 FONDATION DU DROIT
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE
- 2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
- 2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS
- 2.7.2 RELATION COURONNE-DÉFENSE
- 2.7.3 JURISTES EN ENTREPRISE
- 2.7.4 FORMATION CONTINUE
- 2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.1.1 SUSPENSION DE L'ENTENTE SUR LES TIERS PAYS SÛRS
4. GOUVERNANCE
- 4.1 POLITIQUE DU CA POUR CONTRER ET PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT
5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
- 5.2 CRÉATION DU COMITÉ AVISEUR D'ENQUÊTE EN EXERCICE ILLÉGAL

- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 PROJET DE LOI 141 ET FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 7.2 *CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS*
- 7.3 RECOMMANDATIONS AVOCAT ÉMÉRITE
- 7.4 DÉLÉGATION DE POUVOIRS
- 8. VARIA
- 8.1 PROPOSITION DE CANDIDATURES
- 8.2 LAC-À-L'ÉPAULE
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
- 9.4 ÉTATS FINANCIERS - BARREAUX DE SECTION
- 9.5 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 22 JUIN 2018)
- 9.6 SONDRAGE SUR LE STRESS ET LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL CHEZ LES AVOCATS QUÉBÉCOIS

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal du 5 juin 2018 et suggèrent certaines modifications. Ils posent également des questions relatives aux recommandations relatives à la confidentialité de certaines sections.

Les membres du Conseil d'administration adoptent le procès-verbal du 5 juin 2018 avec corrections et sous réserve des commentaires relatifs à la confidentialité de certaines sections.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des 22 et 28 juin 2018 et de la liste de documents soumis au Conseil d'administration à être rendus publics et les adoptent sans corrections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 5 juin avec corrections;

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances 22 et 28 juin 2018 sans corrections;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration du 5 juin 2018 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier. Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions de certains membres, il discute de certains éléments de son rapport :

- **Rencontre avec le groupe de travail sur harcèlement psychologique (4 juillet 2018) :** Il explique le mandat du groupe de travail. Ce groupe de travail étudie présentement la question suivante : est-ce que la rédaction d'un rapport d'enquête en matière de harcèlement psychologique en milieu de travail implique des actes réservés aux avocats. En effet, l'ordre des conseillers en ressources humaines agréés (OCRHA) souhaite que la rédaction de ces rapports devienne un acte réservé partagé entre les avocats et les CRHA. La présidente de l'OCRHA, M^e Marianne St-Pierre-Plamondon, fait présentement des représentations auprès de l'Office des professions en ce sens. Le Barreau du Québec a avisé l'Office des professions qu'il souhaite participer aux travaux sur cette question. Le groupe de travail continue ses travaux afin de soumettre leurs recommandations au Conseil d'administration.

Une membre souligne que l'un des objectifs de ce groupe de travail est de mettre en lumière l'expertise des avocats en la matière.

- **Rencontre avec M^e Sonia Labranche (19 juin 2018) :** Il a rencontré Me Sonia Labranche, présidente de l'Association des avocats hors Québec, suite à la décision des membres du Conseil des sections de l'inviter à leur prochaine réunion en septembre 2018 à titre d'observatrice.
- **Don d'une partie de son salaire à plusieurs organismes :** Suivant son engagement à remettre une partie de son salaire pour l'année 2017-2018 à des organismes à but non lucratif, il a étudié les différentes demandes reçues et décidé de faire plusieurs dons à différents organismes.
- **Rencontre avec la section anglophone du Barreau de Montréal (27 juin 2018) :** Il a discuté avec eux des options possibles pour améliorer le processus d'adoption des lois en anglais.
- **Discussion avec l'honorable Peggy Warolin (12 juin 2018) :** En décembre 2016, cette dernière, alors avocate, avait fait un rapport au Barreau du Québec sur la participation du Barreau du Québec à la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB). Ils ont discuté de son rapport. Cette année, deux représentants iront pour représenter du Barreau du Québec, soit M^e Sophia Rossi et monsieur le bâtonnier Henri Grondin.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE


1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M^e Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, Me Lise Tremblay souligne :

- Le groupe de travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur l'admission et la formation professionnelle : Les membres de la Fédération se questionnent sur la possibilité d'établir des normes nationales.

 Monsieur le bâtonnier Grondin résume aux membres du Conseil d'administration l'état de la négociation du Tarif d'aide juridique avec le gouvernement. Il discute aussi de la stratégie suggérée.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

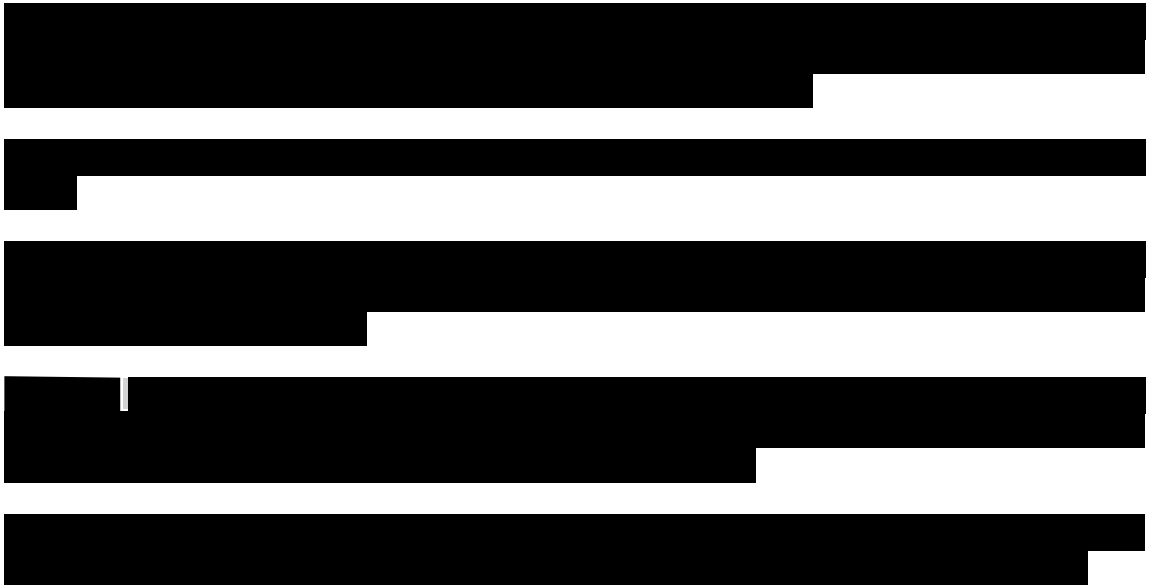
2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS

Inf : Me Louis-Paul Héту, Me Maria Giustina Corsi et Me Régis Boisvert quittent la salle des délibérations pour ce point.









2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay résume les derniers développements dans ce dossier.

Il a rencontré récemment la juge coordonnatrice et la bâtonnière d'Abitibi-Témiscamingue afin de tenter de chiffrer les demandes du Barreau du Québec relativement au financement de la justice dans le Nord. Ces dernières devraient être soumises au Conseil d'administration lors d'une prochaine réunion.

2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Inf : Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

2.4 ACCÈS À LA JUSTICE

2.4.1 FONDATION DU DROIT

Inf : Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les travaux du groupe de travail responsable d'étudier ce dossier continuent. Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

Inf : Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS

Inf : Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

2.7.2 RELATION COURONNE-DÉFENSE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que l'organisation du colloque avec la couronne et la défense qui aura lieu en octobre 2018 à Drummondville est en cours. Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

2.7.3 JURISTES EN ENTREPRISE

Inf : Ce point sera retiré lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

2.7.4 FORMATION CONTINUE

Inf : Ce point sera retiré lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Ce point sera retiré lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

À la question d'une membre, M^e Lise Tremblay confirme que la réforme devrait être mise en place pour l'année scolaire 2019-2020 ou 2020-2021.

2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les travaux du groupe de travail continuent.

Ce sujet sera traité lors du Lac-à-l'Épaule en août prochain.

M^o Lise Tremblay confirme que la documentation pour le Lac-à-l'Épaule sera accessible dès le 25 juillet 2018 afin que tous les membres puissent en prendre connaissance.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.1.1 SUSPENSION DE L'ENTENTE SUR LES TIERS PAYS SÛRS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le SOAJ en date du 28 juin 2018.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



4. GOUVERNANCE

4.1 POLITIQUE DU CA POUR CONTRER ET PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Comité de gouvernance et d'éthique en date du 27 juin 2018 et les documents qui l'accompagnent.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que cette deuxième version de la Politique fait suite aux commentaires des membres du Conseil d'administration lors de la dernière séance. Elle intègre les modifications suggérées.

Un membre demande un suivi sur sa demande lors du dernier Conseil d'administration relativement au pouvoir des administrateurs de destituer un administrateur.

M^e Sylvie Champagne souligne que cette question sera étudiée et le sujet sera reporté à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Un membre souligne que la question devrait être étudiée pour tous les administrateurs qu'ils soient élus ou nommés.

Une membre souligne la qualité de la rédaction de la politique.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative pour cette séance du Conseil d'administration.

5.2 CRÉATION DU COMITÉ AVISEUR D'ENQUÊTE EN EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de M^e Éliane Hogue en date du 19 juin 2018.

Les membres posent certaines questions sur la note de service auxquelles répondent M^e Sylvie Champagne et M^e André-Philippe Mallette :

- Les personnes nommées à titre de membres du Comité aviseur agiront également à titre d'enquêteurs en exercice illégal;
- Si un mandat de perquisition doit être obtenu, une résolution spécifique sera adoptée préalablement par le Conseil d'administration afin de nommer l'enquêteur qui effectuera la perquisition conformément à l'article 190.1 du *Code des professions*;
- La juridiction du Barreau du Québec et celle des barreaux de section sont prévues à l'article 140 de la *Loi sur le Barreau*.

Les membres du Conseil sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service de M^e Éliane Hogue en date du 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT que les Barreaux de Montréal et de Québec et le Barreau du Québec qui, en vertu de leur compétence respective en matière d'exercice illégal de la profession d'avocat au Québec, coopèrent dans le cadre de leurs enquêtes respectives afin de mener à bien certains dossiers nécessitant une collaboration;

CONSIDÉRANT que dans le but de permettre une pleine collaboration des trois Barreaux un Comité Aviseur d'enquête en exercice illégal doit être créé;

DE NOMMER les membres suivants au Comité Aviseur d'enquête illégal :

- Me Isabelle Poitras, directrice générale du Barreau de Québec;
- Me Nathalie Guertin, directrice des Affaires juridiques du Barreau de Montréal;
- Me Stéphanie Bouchard, avocate en exercice illégal au Barreau de Montréal;
- Me Éliane Hogue et Me André-Philippe Mallette, avocats au Secrétariat de l'Ordre et des Affaires juridiques du Barreau du Québec.

DE NOMMER les membres ci-dessus énumérés, enquêteuses et enquêteur de l'Ordre, en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre, bénéficiant des pouvoirs prévus à l'article 192 du *Code des professions* et de l'immunité au sens de l'alinéa 7 de l'article 193 du *Code des professions*.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Il n'y a aucun point à traiter lors de cette séance du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PROJET DE LOI 141 ET FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif de M^e Lise Tremblay en date du 20 juin 2018 et des documents qui l'accompagnent.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume l'objectif du projet de loi, soit d'avoir une meilleure communication d'information entre les ordres professionnels et leurs fonds d'assurance responsabilité professionnelle pour la protection du public. Les fonds d'assurance responsabilité professionnelle intégreront ainsi les ordres et deviendront un service de l'Ordre plutôt qu'une entité distincte. La directrice générale souhaite consulter le Comité des ressources humaines sur la mise en œuvre des dispositions de ce projet de loi afin de faire part de ses recommandations au Conseil d'administration par la suite.

Un membre demande si le Comité de gouvernance et d'éthique devrait également être consulté.

M^e Tremblay confirme que cela n'est pas nécessaire pour le moment.

Un membre demande à quel moment ces dispositions devront être mises en œuvre.

M^e Tremblay répond que la mise en œuvre est prévue pour juin 2019.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif de Me Lise Tremblay en date du 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est expressément prévu dans le mandat du Comité des ressources humaines que le « Comité peut conseiller le directeur général sur tout sujet à sa demande »;

D'AUTORISER le Comité des ressources humaines à conseiller le directeur général pour la mise en œuvre des dispositions du projet de loi 141 qui visent le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et de proposer de concert avec le directeur général aux membres du Conseil d'administration tous les éléments pertinents à cette mise en œuvre.

7.2 CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques daté du 26 juin 2018.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques daté du 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT les commentaires recueillis quant à la clarté du libellé de certaines dispositions du *Code de déontologie des avocats*;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le libellé de l'article 88 afin d'en simplifier la compréhension et de s'assurer de sa bonne interprétation;

D'APPROUVER la modification proposée à l'article 88 du *Code de déontologie des avocats*;

DE SOUMETTRE le dossier à l'Office des professions pour commentaires.

7.3 RECOMMANDATIONS AVOCAT ÉMÉRITE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service datée du 27 juin 2018 préparée par le Comité sur la recommandation des Avocats Émérites.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il n'a rien à ajouter et s'en remet au travail d'analyse des candidatures effectué par le Comité sur la recommandation des Avocats Émérites.

M^e André-Philippe Mallette, secrétaire du Comité, explique le processus complété par le comité et les critères étudiés par le Comité dans l'évaluation des candidatures. Il soumet au Conseil d'administration plusieurs commentaires émis par les membres du Comité afin d'améliorer le processus. Il suggère que le processus pourrait être révisé à la lumière de ces commentaires et des commentaires qui pourraient être émis par les membres du Conseil d'administration. Il souligne que le Comité a un pouvoir de recommandation et qu'il revient au Conseil d'administration d'attribuer la distinction.

Les membres du Conseil d'administration émettent des commentaires sur le processus de sélection :

- La distinction vise à souligner l'excellence dans la profession.
- On devrait étudier la possibilité d'introduire des entrevues dans le cadre du processus.
- Certains membres trouvent que le nombre de candidatures retenues annuellement est élevé. On doit étudier la possibilité d'un quota.
- On devrait étudier la possibilité d'accorder plus d'importance au critère de l'excellence. La pondération des critères devrait être revue.
- Une réforme du processus devrait être en mise en place.
- Il faut éviter le risque de diminuer la valeur de la distinction.
- On pourrait s'inspirer d'autres systèmes de nomination.

Me André-Philippe Mallette répond aux questions des membres :

- Pour chaque candidature, le Comité étudie les trois critères suivants auxquels sont accordés la même pondération : 1) l'excellence de leur carrière professionnelle, 2) leur contribution exceptionnelle à la profession et 3) leur rayonnement exceptionnel dans le milieu social ou communautaire, lequel a rejailli sur la profession d'avocat.
- Il y a présentement 328 avocats émérites sur une possibilité de 530 (représentant 2% des membres).

Un membre propose de reporter le vote sur la nomination des membres Ad. E. et d'étudier les différentes avenues possibles relativement au processus avant de prendre une décision. Un membre appuie la proposition.

Un membre demande le vote. [REDACTED]

Le sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration à être tenue le 13 juillet 2018.

Monsieur le bâtonnier Grondin invite les membres à réfléchir à la possibilité d'une réforme du processus de nomination dans l'intervalle.

7.4 DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par Me Lise Tremblay daté du 8 juin 2018.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par Me Lise Tremblay datée du 8 juin 2018;

DE DÉLÉGUER à Me Manon Des Ormeaux, superviseure (section inspection professionnelle et comptable), tous les pouvoirs de Me Dyane Perreault prévus au *Code des professions*, à la *Loi sur le Barreau* et les règlements lorsque cette dernière est absente ou dans l'impossibilité d'agir;

DE DÉLÉGUER à Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, tous les pouvoirs de Me Sylvie Champagne prévus au *Code des professions*, à la *Loi sur le Barreau* et les règlements lorsque cette dernière est absente ou dans l'impossibilité d'agir.

8. VARIA

8.1 PROPOSITION DE CANDIDATURES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par Me Lise Tremblay daté du 8 juin 2018.

En raison de la non-disponibilité de certains candidats initialement recommandés par le Barreau du Québec, La Presse a demandé au Barreau du Québec de recommander de nouvelles candidatures pour agir à titre de fiduciaire pour La Presse.

Les nouvelles candidatures proposées sont les honorables Louise Mailhot, Louis LeBel et Louise Otis.

M^e Antoine Aylwin s'abstient de voter sur cette question.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec s'est engagé à fournir le nom de trois juges à la retraite pour agir à titre de fiduciaire dans le dossier La Presse;

DE PROPOSER les trois noms suivants pour la nomination d'un juge à la retraite à titre de fiduciaire dans le dossier La Presse :

- L'honorable Louise Mailhot;
- L'honorable Louise Otis;
- L'honorable Louis LeBel.

8.2 LAC-À-L'ÉPAULE

Inf : M^e Lise Tremblay va transmettre un projet d'ordre du jour d'ici demain aux membres du Conseil d'administration. Elle les invite à suggérer des ajouts par la suite, s'ils le désirent. Les documents seront disponibles sur l'extranet du Conseil d'administration au plus tard le 25 juillet 2018.

Un membre demande comment s'inscrit le plan stratégique dans le cadre du Lac-à-l'épaule.

M^e Tremblay confirme qu'elle fera rapport de l'état de la situation sur le plan stratégique 2014-2018. Elle demandera aussi au Conseil d'administration de revoir les six axes du plan stratégique.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Certains membres posent des questions sur les états financiers auxquelles M^e Lise Tremblay répond.

9.4 ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 - BARREAUX DE SECTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise, soit les états financiers des quinze barreaux de section au 31 mars 2018.

9.5. RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 22 JUIN 2018)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 SONDAGE SUR LE STRESS ET LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL CHEZ LES AVOCATS QUÉBÉCOIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Lise Tremblay souligne que la chercheuse souhaite que les membres du Conseil d'administration remplissent ce sondage afin de faire part de leurs commentaires avant de le transmettre à l'ensemble des membres.

Elle souligne que le sondage sera aussi complété par les employés du Barreau du Québec pour commentaires.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin

Sylvie Champagne

Bâtonnier du Québec

Secrétaire de l'Ordre